



PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE
PREFECTURE DE LA GIRONDE

CABINET DU PREFET

Bordeaux, le 25 janvier 2010

**Bureau de la
Communication
Interministérielle**

Esplanade Charles de Gaulle
33077 Bordeaux Cedex

☎ 05 56 90 60 18

📠 05 56 90 60 30

✉ communication@gironde.pref.gouv.fr

🌐 <http://www.gironde.pref.gouv.fr>

COMMUNIQUE DE PRESSE

Autoroutes A63 et A660 : Rétablissement de la vitesse maximale autorisée à 130 km/h en Gironde

Le préfet Dominique SCHMITT, a décidé ce jour d'annuler les mesures de limitation de vitesse qui avaient été prises l'an dernier sur les autoroutes A63 (PR 21 à 47) et A660 (PR 0 à 10), en raison de la destruction des clôtures occasionnée par la tempête Klaus et du risque de traversée de gibiers. La vitesse maximale autorisée est donc rétablie à 130 km/h.

La tempête KLAUS a occasionné des dégâts considérables qui ont fortement affecté le réseau routier national, notamment sur les autoroutes A 63 et A 660 dont la gestion, l'entretien et l'exploitation est assurée par la direction interdépartementale des routes (DIR) Atlantique. Face à cette situation extraordinaire, les moyens d'intervention de la DIR Atlantique ont été mobilisés suivant des priorités contraintes par l'exigence d'un niveau de sécurité optimal des usagers.

Dès le 24 janvier 2009, les équipes de la DIR Atlantique ont garanti le dégagement des voies pour rétablir la libre circulation des usagers. Par la suite, pour la sécurité directe des usagers, il a été impératif de dégager rapidement les arbres tombés qui entravaient les accotements et de réparer toutes les glissières de sécurité et les panneaux de signalisation qui avaient été endommagés. Enfin, les clôtures endommagées sur l'ensemble du réseau géré par la DIR Atlantique ont été recensées, pour permettre la mobilisation des financements nécessaires.

Les clôtures concernées constituent un linéaire total de 26 km le long des autoroutes A63 et A660 ainsi que le long de la RN 10. Plus de 900 000 € ont été mobilisés à l'été 2009, pour permettre le lancement de la consultation des entreprises pour réaliser les travaux.

A la mi-octobre 2009, des moyens très importants ont été déployés pour réaliser les travaux dans un délai imposé très contraint de 3 mois.

Les discontinuités dans les clôtures consécutives à la tempête du 24 janvier 2009 ont développé le risque de traversée de gibiers. Pour la sécurité des usagers, la vitesse maximale autorisée a donc été limitée à 110 km/h, par arrêté préfectoral du 27 janvier 2009. Ces dispositions concernaient l'autoroute A660 entre l'échangeur de Beauchamp avec l'A 63 (PR 0) et l'échangeur n°2 de Biganos (PR 10) ainsi que l'autoroute A63 entre l'échangeur n°24 de Pierroton (PR 21) et la frontière du département de la Gironde avec celui des Landes (PR 47).

Les travaux de remise en état des clôtures étant terminés, la vitesse maximale autorisée est rétablie à 130 km/h sur les sections concernées.

Contacts presse :

Préfecture : Sophie BILLA – 05 56 90 60 18

DIRA : Jean-Pierre BEYNEIX – 05 56 13 82 11